Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Date de constat d'huissier pour dépôt de plainte

Par Ring92

bonjour,
je souhaiterais savoir si la date du dernier constat d'huissier (5 novembre 2016) relevant la non-exécution de travaux par un entrepreneur détermine la date limite de dépôt de plainte que je compte déposer pour les délits abus de confiance, abus de faiblesse ayant abouti à un abandon de chantier.
Merci pour votre réponse.
Cordialement
M Ringeisen

Par ESP

Bonjour
Le délai pour agir est de 5 ans à compter de la date à laquelle les travaux auraient dû être terminés